

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Lettres internationales envoyées à Émile Zola](#)[Collection Belgique \(Lettres en français à Émile Zola\)](#)[Item](#)[Lettre de *** à Madame Zola du 2 octobre 1898](#)

Lettre de *** à Madame Zola du 2 octobre 1898

Auteur(s) : "un ami de la vérité en marche"

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les mots clés

[affaire Dreyfus](#), [Belgique](#), [Mirbeau](#)

Relations

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

GenreCorrespondance
Date d'envoi[1898_10_02](#)
AdresseBruxelles

Description & Analyse

DescriptionSuggestion d'un expédient, par le biais de Mirbeau, pour faire arrêter la vente des meubles de Zola

Information générales

Langue[Français](#)
CoteBEL 1898_10_02
Éléments codicologiques Photocopie de la lettre originale manuscrite, sans enveloppe, deux pages
SourceCentre d'étude sur Zola et le naturalisme

Informations éditoriales

Éditeur de la ficheCentre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).
Mentions légales

- Fiche : Centre d'Études sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Image : Document reproduit avec l'aimable autorisation des ayants droit d'Émile Zola. Toute reproduction du document est interdite sans autorisation des ayants droit. Les demandes peuvent se faire à l'aide du formulaire de contact.

Contributeur(s)Grenaud-Tostain Céline

Notice créée par [Richard Walter](#) Notice créée le 20/09/2017 Dernière modification le 21/08/2020

02.10.92

Bruxelles 2 octobre

Madame

Je lis qu'on a saisi tout le mobilier
garnissant votre hôtel.

D'autre part M^r Octave Mirbeau
était disposé à avancer les 30000
frs montant de la condamnation
encourue par M^r Emile Zola, paie-
ment qui a été refusé à cause de
la quitte sous réserves réclamée
par M^r Mirbeau.

Je ne le peut pas faire qu'on
vienne s'acquiescer cette injonction

jusqu'au bout.

Voici un expédient : qu'au début de la vente M^r Mirbeau offre pour le premier objet exposé aux enchères, quelque'il soit, un prix égal au montant de la condamnation, et la vente doit être arrêtée.

M^r Mirbeau paiera et M^r Zola lui donnera reconnaissance de la somme ainsi avancée qu'il remboursera ensuite.

un ami de la vérité au marché